



Ville de Zuydcoote

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL



Procès-Verbal

8 avril 2024

I- Informations diverses

Madame le Maire : « Bonsoir à tous, Je vous remercie de votre présence à ce second conseil municipal de l'année.

Un conseil municipal, comme il en est de coutume en cette période, à vocation budgétaire puisque sont soumises à l'ordre du jour les délibérations portant sur le compte administratif, le compte de gestion, l'affectation des résultats et le budget primitif.

Toutefois, avant de débiter par la désignation du secrétaire de séance, je souhaite faire un point d'informations diverses.

Tout d'abord, depuis le 1^{er} avril dernier, nous accueillons dans nos effectifs Monsieur Michaël LILLIO en tant que responsable des services techniques. Je suis certaine que Michaël, précédemment en poste à Ghyvelde, nous apportera beaucoup grâce à ses compétences et son expérience.

En outre, il convient aussi de faire un rapide point d'avancement sur la zone d'aménagement.

En effet, comme vous avez pu le voir, depuis quelques semaines nous avons plusieurs constructions qui ont démarré. Outre la construction du béguinage par Cottage, nous avons reçu plusieurs déclarations d'ouverture de chantier pour des maisons individuelles dont une pour laquelle les travaux de fondation ont débuté.

Je tenais également à vous informer de l'avancée du projet Ferme Nord dont les premiers travaux ont débuté par la coupe d'arbres à l'extrême Nord de la Ferme.

Ces arbres vieillissants menaçaient la ferme en cas de chute. Ils seront remplacés par des arbres de moyenne tige d'essence locale.

En ce qui concerne le bâtiment en lui-même, nous multiplions les échanges avec les services de l'Etat, notamment la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'architecte des bâtiments de France, afin de finaliser le permis de construire en vue de son dépôt prochain. Parallèlement, nous travaillons à boucler l'enveloppe financière par la recherche de subventions et autres financements.

Je laisse maintenant la parole à Johnny pour faire un point sur les travaux. »

Johnny DECOSTER : « Merci Madame le Maire.

Pour rappel, lors des vœux du Maire et du Conseil Municipal à la population, nous avons annoncé une réflexion quant à l'aménagement de l'ancienne salle située derrière l'Espace Robert Merle, en vue de la création de 4 à 5 espaces associatifs de stockage.

Or, la réalisation de cet objectif avance, nous avons, dans un premier temps, circonscrites les fuites de la toiture et nous nous chargeons maintenant de poursuivre le tri dans le bâtiment initié par Bruno et Régis.

L'arrivée de Michaël devrait mettre un coup d'accélérateur à ce projet.

De surcroît, je tenais à vous informer de la réalisation des travaux de rénovation des trottoirs de la Rue des Bleuets. Les services de la CUD profitant de ceux-ci afin de rénover le collecteur d'assainissement à l'angle des Rues André Gide, des Tulipes et des Bleuets.

Du reste, je vous informe des travaux de réfection totale de l'enrobée du Boulevard Vancauwenberghe qui débiteront avant la fin d'année 2024.

Madame le Maire : « Merci Johnny.

Je vous propose de laisser maintenant la parole à Pascale pour quelle nous fasse un point concernant les évènements. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Je souhaite débiter ce point d'information en vous indiquant que les séjours ados ont rencontré un formidable succès. En effet, cette année l'ensemble des jours de séjours ouverts ont été réservés et malheureusement, certains enfants ont dû être mis en liste d'attente faute de place.

Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet lors de la délibération portant sur la participation communale.

Avant de m'attarder sur les festivités à venir, je souhaite préciser que le week-end dernier s'est déroulée la brocante de l'APEEZ tandis que le dernier week-end de mars a eu lieu la soirée irlandaise organisée par Zuydcoote Animations. Celles-ci ont rencontré plein succès.

En ce qu'il s'agit des festivités à venir, ce dimanche 14 avril aura lieu la Rando Rotary organisée par le Rotary Club.

Tandis que le week-end du 27 et 28 avril, le club des toujours jeunes organisera une expo-vente.

Le mois de mai sera marqué par la fête du jardin organisée par le Courtil des simples le 5, le championnat international de tir à l'arc les 11 et 12 et enfin l'anniversaire de Week-End à Zuydcoote les 18 et 19 mai.

Le mois de mai se clôturera le 25 mai par les traditionnelles Boucles Zuydcootoises. »

Madame le Maire : « Merci Pascale.

Après une saison hivernale riche en évènements à Zuydcoote, le printemps s'annonce tout aussi festif. Je laisse maintenant la parole à Bruno PRUVOST pour nous faire un point sur les sujets en lien avec sa délégation. »

Bruno PRUVOST : « Merci Madame le Maire.

Vous avez sans doute pu le voir mais nos entrées de ville ont été décorées durant la période de pâques. Ces belles décorations réalisées par notre équipe technique seront étoffées pour l'année prochaine. Nous souhaitons renouveler l'expérience pour Noël cette année.

Je souhaitais également vous préciser que la commune s'est inscrite dans le cadre du déploiement en phase de test d'un outil de gestion des missions techniques qui s'appelle « Agents en intervention ». Cette interface numérique devrait nous permettre d'améliorer encore la gestion de l'emploi du temps de nos équipes techniques.

En outre, durant ce trimestre, des travaux de remplacement des ganivelles du parking plage auront lieu en lien avec la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Ces travaux seront complétés par une étude sur les îlots de végétation en vue de supprimer les espèces invasives.

Par ailleurs, et puisque j'évoque la plage, je tiens à vous informer de l'ouverture ce jour du registre d'enquête publique portant sur le projet éolien en mer de Dunkerque à propos duquel le conseil municipal s'est prononcé l'année dernière. Cette enquête durera 1 mois et demi, soit jusqu'au 18 mai.

Pour terminer, je tenais également à vous préciser le déroulement du week-end du 60^{ème} anniversaire du film « Week-end à Zuydcoote ». Nous avons choisi de revivre l'époque du tournage, en commençant le samedi par la reconstitution du fameux embouteillage lors du tournage. La journée sera clôturée par une animation médicale.

Nous sommes en lien avec Dunkerque en Torpédo pour l'exposition de véhicules et de mobylettes, notamment le dimanche. »

Madame le Maire : « Merci Bruno.

Je vous propose enfin de laisser la parole à Béatrice, pour nous faire un point d'information sur les activités du CCAS. »

Béatrice LEMPEREUIR : « Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous informer que Conseil d'Administration du CCAS se réunira demain en vue de délibérer son budget de l'année 2024.

Par ailleurs, je continue de recevoir beaucoup de personnes en permanence le mardi afin d'intégrer le béguinage construit par Cottage.

Aussi, afin de faciliter la gestion et permettre d'historiser nos échanges sociaux, nous nous sommes engagés dans le déploiement d'une interface intitulée « Mon suivi social » qui sera mise en œuvre dans le courant de ce trimestre. »

Madame le Maire : « Merci Béatrice.

Il convient maintenant de procéder à l'appel des membres, je propose que Johnny DECOSTER, soit nommé secrétaire de séance. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Appel de Monsieur Johnny DECOSTER

Madame le Maire : « L'appel étant terminé et le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer la séance ».

II- Délibérations

1. Approbation du procès - verbal de la séance du 7 février 2024

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

2. Finances – Approbation du Compte de Gestion

Madame le Maire : « Les opérations relatives à l'exécution du budget relèvent exclusivement des ordonnateurs et des comptables publics. Les fonctions d'ordonnateur et de comptable public sont incompatibles. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable, seul

chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses. Le compte de gestion, élaboré par le comptable, doit être conforme au compte administratif de l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Je vous confirme que les chiffres et les résultats du compte de gestion 2023 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2023 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Ce compte de gestion n'appelle ni observation et ni réserve sur la tenue des comptes. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire : « Avant de laisser Bruno DIMPRES vous présenter les 2 prochaines délibérations, je tiens à souligner l'immense travail réalisé par ses soins et par l'équipe qui a permis d'assurer un résultat exceptionnel en cette année marquée par la hausse généralisée des prix, et ce sans pour autant réduire la qualité du service rendu à la population.

C'est ainsi que les résultats :

Excédent de fonctionnement cumulé : 838 837,38€,

Excédent d'investissement cumulé : 132 248,82€,

L'excédent global cumulé fin 2023 est donc de 971 086,20€.

De fait, le travail d'interrogation mené à chaque dépense, le fait que depuis 2022 chaque service bâtit un budget pour l'année, ou encore que l'on analyse la pertinence de chacune de nos dépenses, tout cela nous permet d'envisager relativement sereinement le projet d'équipement communal à venir.

Je vous rappelle que l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe selon lequel dans la séance où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit un Président de séance autre que le Maire. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Je vous propose d'élire Bruno DIMPRES, Président de la séance pour cette question. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

3. Finances – Approbation du compte administratif

Bruno DIMPRES : « Merci Madame le Maire. »

Présentation du compte administratif par Bruno DIMPRES

		Dépenses		Recettes		
		CA 2023		CA 2023		
Fonctionnement	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	501 411,33 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	88 496,06 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL	546 263,63 €	70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 887,67 €
	014	ATTENUATION DE PRODUITS	96 456,00 €	73	IMPÔTS ET TAXES	1 252 143,23 €
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	144 199,66 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	126 857,98 €
	66	CHARGES FINANCIERES	- €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 055,33 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	176,80 €	76	RECETTES FINANCIERES	17,86 €
	68	DOTATIONS SEMI-BUDGETAIRES	- €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
	022	DÉPENSES IMPRÉVUES	- €			
	REELLES	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 288 507,42 €	REELLES	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 548 458,13 €
	023	Virement section d'investissement	- €			
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
ORDRES	TOTAL DES DEPENSES ORDRES	- €	ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	- €	
TOTAL	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 288 507,42 €	TOTAL	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 548 458,13 €	
			002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	578 886,67 €	
		CA 2023		CA 2023		
Investissement	10	- €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 660,70 €	
	13	- €	10222	FCTVA	1 660,70 €	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 700,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	- €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 815,99 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	024	PRODUIT DES CESSIONS	- €
	REELLES	TOTAL DES DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT	71 515,99 €	REELLES	TOTAL DES RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT	1 660,70 €
	ORDRES	DONT RESTES A REALISER N-1	23 288,94 €	021	Virement section d'investissement	- €
	TOTAL	TOTAL DES DEPENSES D INVESTISSEMENT	71 515,99 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
				ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	- €
				TOTAL	TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT	1 660,70 €
			001	001 - RESULTAT REPORTE N-1	202 104,11 €	

Sortie de Madame le Maire pour le vote

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

4. Finances – Affectation des résultats

Madame le Maire : « Je voudrais à nouveau souligner les efforts réalisés au quotidien par les services pour rendre un service public de qualité en rationalisant et économisant les moyens.

En effet, s'il est de notoriété que, comme toutes les communes de France, nous avons engagé une démarche de réduction de nos dépenses, je suis particulièrement heureuse que cela ne se fasse pas au détriment de nos habitants. En effet, comme l'ont rappelé Johnny et Bruno en début de séance nous poursuivons nos investissements dans nos bâtiments et dans l'embellissement de la commune. Je laisse le soin à Bruno de vous exposer la présente délibération d'affectation des résultats. »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.

En effet, avant de les reprendre dans le budget de la commune, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2023.

Je vous propose donc d'approuver l'affectation suivante :

- Affectation de l'excédent d'investissement au compte R001 (recette d'investissement) : 132 248,82€ ;
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R002 (recette de fonctionnement) : 598 296,20€.
- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en vue de la constitution de réserves à la section d'investissement : 241 541,18€.

Ce dernier montant servira à financer les premières études portant sur le projet d'équipement communal qu'engagera l'architecte désigné lors de notre dernière séance. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

5. Finances – Vote des taux d'imposition

Madame le Maire : « Avant de de vous présenter cette délibération, je me permets de vous rappeler qu'à ce jour, les taux d'imposition de nos concitoyens n'ont pas évolué depuis 14 ans. C'est une volonté de notre part de ne pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens car la hausse des bases fiscales, cette année encore, entrainera mathématiquement une hausse des impôts des Zuydcootois alors même que nous vous proposons de ne pas en augmenter les taux.

Ainsi, le conseil municipal n'a pas augmenté les taux d'impôts fonciers depuis 2010 et ce malgré le fait que dans la majorité des collectivités ces taux servent de variables d'ajustement aux baisses progressives et certaines des dotations de l'Etat.

A cet effet, nous nous inscrivons dans une philosophie de maintien voir de réduction de nos dépenses de fonctionnement dans l'objectif de ne pas avoir recours à l'augmentation de nos recettes fiscales en vue de financer nos dépenses.

De ce fait, et pour la 14^{ème} année consécutive, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition de taxe foncière de la commune à :

- 38,89% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 90,69% pour le foncier non-bâti,
- 21,81% pour la Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires. »

Vanessa FINANCE : « Pour les résidences secondaires, on ne peut toujours pas augmenter ? ».

MLM : « Il n'est toujours pas permis de désolidariser la taxe sur les résidences secondaires de la Taxe foncière. S'il était possible de ne toucher qu'à la seule Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, nous nous interrogerions évidemment. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

6. Finances – Approbation du Budget Primitif 2023

Madame le Maire : « Avant de laisser la parole à Bruno, je tenais à préciser que ce budget est le fruit d'une analyse la plus fine possible de nos dépenses, que ce soit des charges générales ou de la masse salariale, principaux postes de dépenses d'une collectivité. C'est un travail minutieux qui est réalisé et nous permet de culminer à 92% de réalisation des dépenses de fonctionnement prévues et 102% de réalisation des recettes de fonctionnement programmées pour l'année 2023.

Je vous propose de laisser Bruno DIMPRES vous présenter les principaux montants composants le projet de budget qui vous est soumis ce jour. »

Bruno DIMPRES : « Merci Madame le Maire.

Pour résumer rapidement avant d'entrée plus en détails, le budget de la commune fait état de :

- **1 899 905.18€ de dépenses soit :**
 - 1 360 485,18€ en fonctionnement,
 - 539 420€ en investissement.

- **1 900 010,18€ de recettes soit :**
- 1 492 839€ en fonctionnement,
- 407 171,18€ en investissement.

Or, pour rappel :

- Les dépenses de fonctionnement sont toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (*charges d'entretien, paiement des intérêts des emprunts, rémunération des agents de la commune...*),
- Tandis que les dépenses d'investissement sont les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. La commune devient par exemple propriétaire de nouveaux biens durables (PC, vélos, tentes, bancs publics...) pouvant être réutilisés longtemps ou construits de nouveaux bâtiments ».

		Dépenses			Recettes			
		Taux de réalisation	BP 2024		Taux de réalisation	BP 2024		
Fonctionnement	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	92%	548 813,59 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	111%	30 000,00 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL	98%	565 250,00 €	70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	105%	58 170,00 €
	014	ATTENUATION DE PRODUITS	100%	103 500,00 €	73	IMPÔTS ET TAXES	102%	1 267 659,00 €
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	87%	142 668,59 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	92%	115 500,00 €
	66	CHARGES FINANCIERES	#DIV/0!	- €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105%	21 500,00 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0%	- €	76	RECETTES FINANCIERES		10,00 €
	68	DOTATIONS SEMI-BUDGETAIRES	0%	253,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	#DIV/0!	- €
	022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0%	- €				
	REELLES	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	94%	1 360 485,18 €	REELLES	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	102%	1 492 839,00 €
	023	Virement section d'investissement	0%	- €				
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0%	- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0%	- €
	ORDRES	TOTAL DES DEPENSES ORDRES	0%	- €	ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	0%	- €
	TOTAL	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	92%	1 360 485,18 €	TOTAL	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	102%	1 492 839,00 €
					002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	100%	598 296,20 €
Investissement	10		#DIV/0!	- €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	100%	249 541,18 €
	13		#DIV/0!	- €	10222	FACTVA	100%	3 000,00 €
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	#DIV/0!	- €	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		240 541,18 €
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25%	22 500,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	#DIV/0!	156 630,00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30%	177 656,00 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		- €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0%	275 000,00 €	024	PRODUIT DES CESSIONS		- €
	REELLES	TOTAL DES DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT	29%	475 156,00 €	REELLES	TOTAL DES RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT	100%	406 171,18 €
	ORDRES	DONT RESTES A REALISER N-1	100%	63 264,00 €	021	Virement section d'investissement	0%	- €
	TOTAL	TOTAL DES DEPENSES D INVESTISSEMENT	29%	538 420,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €
					ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	0%	- €
				TOTAL	TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT	5%	406 171,18 €	
				001	001 - RESULTAT REPORTE N-1	100%	132 248,82 €	

Présentation des éléments par Bruno DIMPRE

Vanessa FINANCE : « En fonctionnement est prévu un budget positif, cela servira à faire les investissements de l'année d'après ? »

Madame le Maire : « Nous souhaitons dans un premier temps, laisser le résultat de fonctionnement en fonctionnement et procéder à un virement en section d'investissement lorsque nous en aurons besoin. En effet, si c'est possible de virer des crédits dans ce sens, ce n'est pas possible dans l'autre sens : de l'investissement vers le fonctionnement. »

Vanessa FINANCE : « Le résultat de fonctionnement c'est un choix, pas de baisser les services, mais de ne pas baisser le tarif de la cantine par exemple. C'est une volonté de garder le plus d'argent possible pour financer les investissements. »

Bruno DIMPRE : « Oui. Aujourd'hui nous avons un gros projet d'investissement à venir. »

Madame le Maire : « Dans le cadre de ce projet, nous devons démontrer notre capacité à gérer la commune et rembourser un hypothétique crédit auprès des financeurs. »

Bruno DIMPRE : « Notre démarche d'économies est véritablement liée au projet à venir. Sans ce projet d'équipement communal, nous pourrions être plus dispendieux.

Néanmoins, il est à noter que même en l'absence de projet d'équipement communal, nous devrions porter un projet de rénovation importante de l'école ce qui nous coûterait également très cher. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

7. Vie associative – Octroi de subventions aux associations

Madame le Maire : « Pour rappel, l'année dernière a été l'occasion d'une refonte de notre dossier de demande de subvention. Cela a été très intéressant car, ce nouveau dossier nous a, par exemple, permis de constater que les associations sollicitant des subventions à Zuydcoote disposaient d'une épargne cumulée supérieure à 1 300 000€ ou encore que des associations ne sollicitaient l'octroi de subventions qu'à Zuydcoote alors que le nombre de membres Zuydcootois ne représente que 25 ou 30% de l'ensemble des membres.

Je tiens également à souligner que cette année, nous avons transmis à l'appui des dossiers de demandes de subventions la liste exhaustive de l'ensemble des avantages en nature dont bénéficient nos associations et notamment en termes de prêts gracieux des salles municipales.

Par ailleurs, nous nous sommes montrés attentifs à ce que les montants de subventions proposés à votre avis ce soir soient en cohérence avec l'implication des associations sur le territoire, ou encore l'épargne de ces associations, il ne conviendrait pas que les subventions versées par la commune ne servent à grossir l'épargne de nos associations. Du reste, ces propositions de subventions sont en cohérence avec le nombre de membres Zuydcootois, et enfin la manière dont ces associations font rayonner Zuydcoote.

Je vous propose de laisser Pascale DESFRENNES vous présenter cette délibération. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Comme cela a été précisé, notre nouveau dossier de subvention nous a, à la fois, permis de constater que certaines associations augmentaient chaque année leur épargne, celle-ci pouvant parfois atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros, mais également de constater que d'autres ont un déficit chronique depuis plusieurs années.

Ainsi, les informations fournies par les associations nous ont permis de nous réinterroger sur le financement de celles-ci.

Je tiens tout de même à souligner qu'il n'ait absolument pas question pour la commune de se désengager du monde associatif dont l'activité est ô combien importante pour un village comme Zuydcoote.

Au contraire, comme vous l'avez sûrement noté lors de la présentation du compte administratif et du budget primitif par Bruno, le montant des crédits inscrits au budget en faveur d'une subvention aux associations est supérieur au montant dépensé l'année dernière.

Par ailleurs, il nous a été donné l'occasion de constater que certaines associations glissent inexorablement vers la banqueroute considérant leur déficit régulier.

Nous allons donc rencontrer les membres du bureau de ces associations pour échanger avec eux sur les solutions qui permettront à leur association de perdurer dans le temps.

En attendant, je vous propose de fixer les montants des subventions aux associations comme suit :

- CPIE – Flandre Maritime – 850€ *(soit 150€ de subvention de fonctionnement de plus que l'année dernière),*
- Cap sur la forme : 1 350€ *(soit 150€ de subvention de fonctionnement de plus que l'année dernière),*
- Click and Tick : 150€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière),*
- La bourriche Zuydcootoise : 500€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière),*
- Le courtil des simples : 400€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière / l'association n'ayant pas de festival cette année, aucune subvention affectée n'a été versée cette année ce qui explique le décalage avec les 800€ versés l'année dernière),*
- Le long Zuydcoote : 150€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière),*
- Les Zébrillons du jeu : 200€ *(Cela s'explique par le fait que le dossier était incomplet : recettes 2023 manquantes, comptes de résultat manquants. Une prise de contact aura lieu prochainement sur le sujet),*
- UNC : 150€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière),*
- Union Sportive de Bray-Dunes : 230€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière),*
- Zuydcoote Animations : 8 000€. *(Cela s'explique par le fait que le dossier était incomplet : comptes de résultat manquants. Une prise de contact a déjà eu lieu en vue de la complétude du dossier). »*

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Abstention de :

- **Pascale DESFRENNES ZA,**
- **B. PRUVOST : UNC,**
- **V. FINANCE : le courtil et les Zébrillons,**
- **F. POCHOLLE : Le long Zuydcoote.**

Madame le Maire : « Avant de laisser le soin à Pascale de présenter la prochaine délibération, il m'apparaît important de vous rappeler que la commune consacre d'immense partie de son budget à la jeunesse. De fait, que ce soit dans le cadre des séjours ados, du financement du BAFA, du financement de l'école, du périscolaire et du centre aéré, de la cantine ou du séjour de fin d'année, la commune ne consacre pas moins de 450 000€ de son budget à cette thématique. »

8. Jeunesse – Fixation de la participation communale aux séjours ados

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Depuis plusieurs années maintenant, la municipalité s'engage en permettant aux Zuydcootois et Zuydcootoises de partir en voyage durant les vacances scolaires d'été.

Ces voyages organisés par l'ADAV, centre organisateur de colonies de vacances situé à Bergues, et par la base de plein air et de nature située à Morbecque sont financés à 75% par la commune accompagnée par la caisse d'allocation familiale, ce qui laisse un reste à charge d'environ 25% aux familles. Cette prestation représente tout de même un coût annuel pour la commune compris entre 13 et 15 000€ selon le nombre d'inscrits et les voyages proposés.

Cette année, considérant l'enthousiasme des séjours précédents, et afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette opportunité, nous avons travaillé sur un règlement des « séjours ados » qui a été largement communiqué dans nos outils de communication et dont l'objectif est de favoriser les enfants n'ayant pu bénéficier des séjours par le passé.

A la lumière de ces informations, je vous propose d'approuver la participation communale comme fixée dans le tableau repris dans la délibération, d'accepter le règlement des différents séjours en fonction du nombre d'inscrits, d'encaisser la participation des familles selon les tarifs fixés dans le tableau précité, d'autoriser le paiement en 3 fois et d'accepter, en cas de désistement, le remboursement du séjour aux familles sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre document permettant de juger de l'impossibilité de participer au séjour. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

9. Affaires sociales – Octroi d'une subvention au CCAS

Madame le Maire : « Avant de passer la parole à Béatrice pour présenter cette délibération, je voudrais revenir sur l'action du CCAS.

Etablissement public autonome, le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social.

Ainsi le CCAS de Zuydcoote propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale et mène des actions en faveur des personnes âgées comme la distribution du colis de Noël ou l'organisation de repas annuels.

En outre, et bien plus concrètement, Béatrice et Mary accompagnent régulièrement des personnes en situation de précarité et l'intérêt de leur action est encore renforcé ces dernières années considérant l'inflation subie par les ménages.

Je laisse maintenant la parole à Béatrice. »

Béatrice LEMEPEREUR : « Merci Madame le Maire.

Je souhaite tout d'abord repréciser que le prochain conseil d'administration du CCAS se déroulera demain avec un ordre du jour à vocation financière.

Ainsi, pour votre parfaite information, je suis en mesure de vous indiquer que les comptes 2023 du CCAS sont arrêtés sur la base d'un réalisé de 22 782,92€ de dépenses de fonctionnement et de 20 766,67€ de recettes de fonctionnement.

Ainsi, je vous propose de fixer le montant de la subvention annuelle accordée au CCAS à 20 000€. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

10. Urbanisme - Gendarmerie - Désignation d'un maitre d'ouvrage

Madame le Maire : « Comme je vous l'ai précisé à plusieurs reprises lors de précédents conseils municipaux, encore lors de notre dernière séance d'ailleurs, et relayé largement sur nos outils de communication, la candidature de Zuydcoote à l'accueil d'une brigade de gendarmerie a été retenue. Pour rappel, cette création s'intègre dans le cadre du plan « 200 brigade » porté par le président de la République et matérialisé par la Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur.

Concrètement, j'ai reçu en fin d'année dernière un courrier du ministre de l'intérieur m'indiquant que la création de la brigade de gendarmerie se ferait dans le courant de l'année 2024. Je peux même vous préciser que c'est imminent et qu'il n'est plus question que de quelques mois avant son ouverture.

Ce projet se décomposait initialement en 2 volets :

- Premièrement, la construction d'une brigade et de logements de gendarmes au croisement de la Rue de la Résistance et de la Rue Jules Ferry. Ce projet vous serait présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal, s'il est suffisamment abouti,
- Deuxièmement, la création d'une brigade temporaire durant la phase de construction de la brigade précitée. Cela passera par l'installation des gendarmes dans les locaux propriété du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres situés Rue Jean DELVALEZ.

Toutefois, la gendarmerie a revu ses plans très récemment et souhaiterait acheter les locaux du SIDF situés Rue Jean DELVALEZ en vue d'y installer la brigade de manière pérenne et ainsi ne procéder à la construction que des logements et espaces de stockage Rue de la Résistance.

C'est à ce titre, que je vous propose de sélectionner le bailleur Habitat Hauts de France en vue de la réalisation de ces logements, celui-ci ayant déjà travaillé sur un schéma de principe qu'il faudra retravailler en fonction de la récente mise à jour. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé, nous allons traiter les questions posées par l'opposition. »

III- Questions de l'opposition

1. Pourrions-nous avoir l'organigramme du personnel communal (nom et fonction des agents, type de contrat), ainsi que les prochains changements (qui part en retraite et quand, remplacé ou non), et l'avancé du recrutement en cours pour le service technique.

Madame le Maire : « Je pense avoir répondu à une partie de votre question en début de séance en ce qui concerne le recrutement d'un responsable des services techniques, notre nouveau responsable ayant pris ses fonctions le 1^{er} avril dernier.

En ce qui concerne l'organigramme, vous trouverez l'organigramme de la commune avec les fonctions et statuts de chacun. Je ne peux être plus prolix sur les types de contrat des agents. Je vous rassure toutefois, l'ensemble des contrats conclus sont ouverts par délibération du conseil municipal n°2023.03.07 délibérée unanimement lors de la séance du 26 septembre dernier.

En ce qu'il s'agit des fonctions quotidiennes des agents, ils bénéficient tous d'une fiche de poste qui est mise à jour au gré des évolutions de leur poste et est réévaluée tous les ans lors de l'entretien individuel.

Enfin, je ne peux être plus précis sur les départs en retraite à venir, le souhait ou non de partir en retraite étant entièrement à la discrétion de l'agent.

Néanmoins, je peux vous confirmer que nous avons mise en place une forme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences visant à anticiper les besoins à venir de nos services et à mieux former nos agents. A titre d'exemple, les agents sont à la 3^{ème} phase du plan de formation quadriennal mis en place en 2022. »

Séance levée à 20h20